

Service de Coordination et du Soutien  
Interministériels  
Pôle Environnement  
Affaire suivie par : Pauline ALMERAS  
Tél. : 05 49 08 69 51  
Adresse mail : pauline.almeras@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **24 MAI 2022**

**INFORMATION  
RELATIVE A L'ABSENCE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE**

**Demandeur :** Parc éolien de la Naulerie

**Intitulé et lieu du projet :** demande d'autorisation environnementale pour la création et l'exploitation d'un parc éolien de 2 aérogénérateurs sur la commune des FORGES

**Autorité en charge de l'autorisation :** La préfète des Deux-Sèvres

**Service instructeur de la demande :** Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

L'autorité environnementale, saisie en date du 14 mars 2022, sur le dossier cité en objet, n'a pas produit l'avis sollicité.

En application de l'article R. 122-7 II du code de l'environnement, je prends acte de l'absence d'observations émises par l'autorité environnementale dans le délai réglementaire.

Cette présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou à toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site Internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet, en l'occurrence de la préfecture des Deux-Sèvres. L'absence d'avis a fait l'objet d'une publication, sur le site Internet de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la Nouvelle Aquitaine (MRAE).

Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture,

  
Xavier MAROTEL